



Service des élèves
YC/BM/2012-366

COMMUNICATION ORALE

Différents dispositifs d'accompagnement pour des enfants dysphasiques

Intervenants INJS Metz :

- *Camille KARMANN - professeure spécialisée*
- *Audrey MARTIN – professeure spécialisée*
- *Jean-Marc LANDOLT – professeur spécialisé*
- *Fabien PIERA – professeur spécialisé*
- *Yann CUNY – directeur des enseignements*
- *Richard CLAUDON – directeur INJS*

De la maternelle à la terminale, l'INJS de Metz accueillent des enfants dysphasiques sur notification MDPH¹. Cette notification élaborée en CDAPH² précise, aux regards croisés des bilans, l'orientation de l'enfant soit en milieu spécialisé, soit en SESSAD³.

En fonction des problématiques de chaque enfant, l'équipe pluridisciplinaire élabore un PIA⁴ afin de répondre au plus près aux besoins spécifiques.

1 – Accueil en milieu spécialisé :

Deux modalités d'accompagnement sont proposées :

- Certains élèves présentant des dysphasies nécessitant un étayage constant (pédagogique/éducatif/thérapeutique) vont intégrer des classes à l'intérieur de l'INJS.
- D'autres vont être dirigés vers un dispositif externalisé dans une école/collège de l'éducation nationale avec pour objectif un retour en milieu ordinaire fin du cycle 3/cycle collège. Ceci implique un partenariat étroit avec les professionnels de l'éducation nationale.

2 – Accueil en SESSAD :

Les élèves accueillis en SESSAD sont accompagnés par des enseignants spécialisés, des éducateurs spécialisés et des thérapeutes (psychologue, orthophoniste, psychomotricienne).

L'enseignant se déplace une ou deux par semaine dans l'école et les élèves ont accès à un regroupement dysphasie un jour par semaine. C'est une journée de classe qui doit fonctionner en lien avec les écoles de chaque enfant. Pour cela un cahier de liaison a été mis en place entre les parents, l'école et l'INJS pour articuler l'ensemble des acteurs sans risquer une rupture avec l'un des partenaires. Ce cahier de liaison est incontournable pour une harmonisation du suivi.

Conclusion :

Ces trois cadres proposés permettent d'apporter des réponses individuelles dans un climat de flexibilité, de souplesse et d'adaptation de la structure médico-sociale aux besoins spécifiques de chaque enfant.

¹ Maison Départementale des Personnes Handicapées

² Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

³ Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

⁴ Projet Individuel d'Accompagnement